

# VOS CONTACTS DANS LA SOMME

## ➔ Votre conseiller MAAF PRO

■ **Jean-Bernard MORIZE**  
Jean-bernard.morize@maaf.fr  
06 08 76 65 47  
80000 AMIENS  
80100 ABBEVILLE

## ➔ Votre interlocuteur CAPEB

■ **Delphine Maisonneuve**  
d.maisonneuve@capeb80.fr  
03 60 12 72 22

■ **CAPEB SOMME**  
capeb@capeb80.fr  
03 60 12 72 22  
Cité des métiers  
80440 BOVES

- (1) Offre réservée aux artisans adhérant à la CAPEB 80 en 2021 pour un engagement de 2 ans. La cotisation fixe annuelle 2021 s'élève alors à 200 € au lieu de 300 €. Pour tous renseignements complémentaires, contacter la CAPEB 80 située Cité des Métiers 80440 BOVES - Tél. 03 60 12 72 22- Fax 03 60 12 72 21 - capeb@capeb80.info - www.capeb-somme.fr
- (2) Offre cumulable avec l'offre sur la cotisation fixe annuelle, mais non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours, réservée aux artisans adhérents à la CAPEB 80, sur présentation de leur carte d'adhérent, pour toute souscription entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021 dans l'une des agences MAAF situées dans la Somme, d'un 1<sup>er</sup> contrat Multirisque des professionnels du bâtiment et des travaux publics. Vous bénéficierez d'une remise de 10 % déduite de la 1<sup>re</sup> cotisation annuelle de votre 1<sup>er</sup> contrat Multirisque des professionnels du bâtiment et des travaux publics. Offre valable dans la limite d'une remise globale pour le (ou les) contrat(s) souscrit(s) de 700 euros.
- (3) BONUS DÉCENNAL : Les conditions d'octroi et d'évolution du Bonus Décennal sont disponibles sur maaf.fr
- (4) BONUS MULTIPRO : Les conditions d'octroi et d'évolution du Bonus Multipro sont disponibles sur maaf.fr
- (5) BONUS ECO-ARTISAN : Pour toute souscription d'un 1<sup>er</sup> contrat Multirisque des Professionnels du Bâtiment et des Travaux publics, vous bénéficierez, sur présentation d'une attestation justifiant de l'octroi de la qualification Eco artisan RGE délivrée par l'organisme de qualification habilité, d'une remise de 5%, non cumulable avec toute autre réduction RGE (ex : QualiPAC), sur les garanties Responsabilité civile Construction, Responsabilité civile liée à l'exploitation de l'entreprise, responsabilité civile professionnelle, déduite de la cotisation annuelle du contrat susvisé.

### MAAF disponible pour vous



#### en agence

Prenez rendez-vous sur  
maaf.fr ou sur l'appli  
mobile MAAF et Moi



#### au téléphone

3015 Service à votre  
dispositif  
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h  
et le samedi de 8h30 à 17h.



#### sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile  
MAAF et Moi



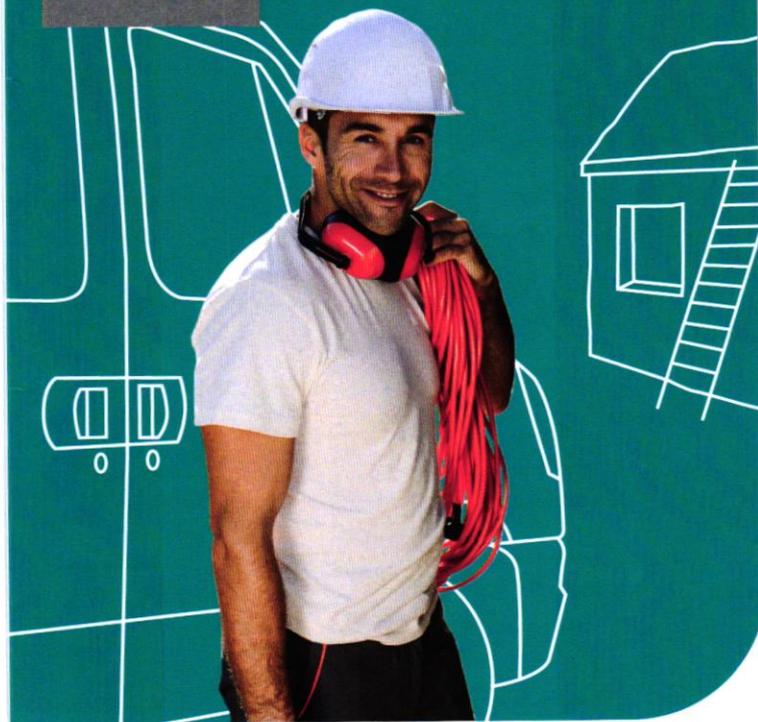
#### MAAF Assurances SA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 160 000 000 EUROS ENTIÈREMENT VERSÉ  
RCS NIORT 542 073 580 - CODE APE 6512 Z - ENTREPRISE RÉGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES -  
N° TV A INTRACOMMUNAUTAIRE FR 38 542 073 580  
Siège social : Chaban - 79180 Chauray - Adresse postale : chauray - 79036 NIORT Cedex 09 - maaf.fr



# POUR NOUS LES PROS!

Adhérents, profitez d'une série d'avantages!



MAAF PRO s'engage aux côtés de la Confédération  
de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment



En partenariat avec :





## ADHÉRENTS DE LA CAPEB 80...

Assureur historique des artisans depuis 1950, MAAF PRO assure les professionnels du bâtiment en suivant l'évolution de leurs métiers et de leurs besoins. MAAF PRO est partenaire de la CAPEB 80 pour vous permettre de bénéficier d'avantages sur vos contrats professionnels.

### → Vos avantages

**100€** offerts<sup>(1)</sup> sur votre cotisation fixe 2021

lors de votre adhésion à la CAPEB 80 pour un engagement de 2 ans.

**-10%** sur votre 1<sup>er</sup> contrat<sup>(2)</sup>

Multirisque des Professionnels du Bâtiment et des Travaux publics.

## ...MAAF PRO VOUS ACCOMPAGNE

### → Les + MAAF PRO

Parce que vous êtes un professionnel dans votre secteur, MAAF PRO reconnaît votre savoir-faire et votre professionnalisme avec les bonus.

Jusqu'à  
**-25%**

#### Le bonus DÉCENNAL<sup>(3)</sup>

Jusqu'à 25 % de réduction sur la cotisation de garantie responsabilité civile construction. Chez MAAF PRO, en tant qu'artisan du bâtiment, votre professionnalisme est récompensé en fonction de votre ancienneté, de votre effectif déclaré et du nombre de sinistres.

Jusqu'à  
**-10%**

#### Le bonus MULTIPRO<sup>(4)</sup>

MAAF PRO offre aux pros du bâtiment une remise jusqu'à 10 % sur leur 1<sup>er</sup> contrat multirisque des professionnels du bâtiment et des travaux publics. Au bout de 10 ans sans sinistre, votre bonus Multipro évolue et devient le bonus à vie PRO avec la réduction de 10 % acquise à vie.



**-5%**

#### Le bonus ECO-ARTISAN<sup>(5)</sup>

Si vous êtes titulaire de la qualification Eco-artisan labellisée RGE, vous bénéficiez d'une remise de 5 % sur les responsabilités civiles professionnelles.

